

HONORAIRES DE TRANSACTION - Locaux Habitation Loi ALUR

15 agences immobilières à votre service depuis 1938 !

Nos honoraires sont libres et fixés d'un commun accord entre les deux parties pour tout immeuble dont les fonds de commerces, pas de porte ainsi que les murs commerciaux et terrains.

PRIX DE VENTE	HONORAIRES Maximum	
De 0€ à 50 000€	Forfait 6 000 € Max	
De 50 001€ à 100 000€	8 000 € Max	
De 100 001€ à 150 000€	8 % TTC	
De 150 001€ à 300 000€	7.5 % TTC	
De 300 001€ à 500 000€	6.5 % TTC	
Au-delà de 500 001€	5.5 % TTC	
Locaux professionnels	5% HT à la charge de l'acquéreur	5% HT à la charge du vendeur
Estimation, succession, donation	568 € TTC	

Pour les ventes en viagers le montant des honoraires d'agence seront calculés sur la base de la valeur vénale du bien.

Nos honoraires sont à la charge du vendeur sauf si une convention est précisée dans le mandat.

Agence MAURICE GARCIN Cavailon

23-25 cours Gambetta 84300 CAVAILLON
SARL R6 au capital de 7500 € - RCS 452 432 164 – Siret : 452 432 164 00039
Carte professionnelle n° CPI 8401 2016 000 013 303 délivrée à Avignon
Garantie financière transaction : 140 000 €

Société juridiquement et financièrement indépendante